

---

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de la commune d'Amiens qui renferme les expressions du dévouement et du patriotisme le plus pur, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de la commune d'Amiens qui renferme les expressions du dévouement et du patriotisme le plus pur, lors de la séance du 28 brumaire an II (18 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 425;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40725\\_t1\\_0425\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40725_t1_0425_0000_5);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

quitter sa société, pour raison de santé, offre à la Convention nationale 3 habits et veste brodés pour les frais de la guerre, savoir : 2 brodés en argent et un en or.

« Ce 28 brumaire.

« NARBONNE, rue des Filles-Saint-Thomas, chez l'épicier.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Narbonne, ci-devant acteur de l'Opéra-Comique national, rue Favart, fait don à la Convention nationale de ses habits de théâtre dont il destine la dorure à la défense de la patrie.

Adresse des autorités constituées et de la Société populaire de la commune d'Amiens, qui renferme les expressions du dévouement et du patriotisme le plus pur.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (2).

Suit l'adresse des autorités constituées et de la Société populaire de la commune d'Amiens (3).

Les autorités constituées et la Société populaire de la commune d'Amiens réunies, aux membres de la Convention nationale.

« Amiens, le 25 brumaire de l'an II de la République une, indivisible et impérissable.

« Citoyen Président,

« L'hydre du fanatisme enchaînait encore les préjugés de l'ignorance : une fausse philosophie s'opposait au progrès de la raison, des pratiques superstitieuses fixaient encore les regards de la crédulité; un siècle régénérateur devait s'indigner de ces actions ténébreuses, propres à asservir le peuple, sans travailler à son bonheur.

« Il était réservé à la sagesse de nos incorruptibles représentants d'extirper cette lèpre étendue dans tous les coins de l'hémisphère. Oui, brave Montagne, tu as détourné les orages; ta fermeté courageuse a détruit cette horde ennemie, l'infatigable Dumont a secondé ton zèle, il a dû frapper le coup terrible qui a écrasé cette caste d'hommes qui, trop longtemps, s'est jouée de notre faiblesse; il les a requis d'abjurer leurs erreurs; il vient, au nom de la loi, d'annoncer au peuple assemblé dans l'église principale, que cet asile des prétendus ministres d'un dieu qu'ils outrageaient, serait désormais le temple de la raison et de la vérité; que dans ce lieu, le pauvre y trouverait des secours; le malheureux, des consolations; le citoyen vertueux, sa récompense.

« À sa voix, tous les cœurs se sont épanchés, des dons abondants en faveur des pauvres, et qui se continuent, ont été les premiers fruits de cette exhortation républicaine sur un peuple qui ne respire que pour la liberté.

« Déjà, les trésors de ce temple s'enlèvent, ils

vont alimenter le Trésor public et serviront à forger des armes pour abattre la tête du dernier des tyrans.

« Grâce te soient rendues, céleste Montagne, tu nous as conservé Dumont, tu as étendu sa surveillance, tu as senti la nécessité de conserver au peuple celui qui a tout sacrifié pour la chose publique. Reçois les remerciements des autorités constituées de la Société populaire, ou plutôt de tous les républicains de cette commune.

« Partage, Dumont, partage les sentiments de notre reconnaissance, continue tes travaux; le bonheur du peuple, le maintien de la liberté et de l'égalité, le salut de la République te le commandent, et ton cœur le désire. »

(Suivent 171 signatures.)

Les sans-culottes du canton d'Essay annoncent à la Convention que les 15 communes qui composent ce canton, se sont levées dans un moment en masse; et que, par une marche précipitée, ils ont empêché que le chef-lieu du département tombât entre les mains des brigands; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des sans-culottes du canton d'Essay (2) :

Les sans-culottes amis de la Constitution républicaine du petit bourg d'Essay, district d'Alençon, département de l'Orne, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Citoyen,

« Fais connaître à la Convention nationale et à la France entière le mouvement sublime qui vient de s'opérer dans notre département, et notamment dans le canton d'Essay. Ce récit portera l'épouvante parmi nos ennemis, et fera connaître à nos frères ce qu'ils ont droit d'attendre de républicains tels que nous.

« La nuit étendait déjà son voile épais sur nous lorsque nous apprîmes que les brigands se portaient sur Alençon. Aussitôt, la Société s'assembla extraordinairement, des députés furent dépêchés sur-le-champ dans les 15 communes du canton pour leur en donner connaissance; ils n'eurent pas besoin de les engager à voler au secours de la patrie, il n'y eut qu'un cri : *Aux armes ! aux armes ! Mort aux brigands !* Trois heures suffirent pour rassembler 3,000 républicains armés, déterminés à vaincre ou à mourir, et traînant après eux pour huit jours de vivres dont le patriotisme avait fait présent au moment du départ malgré la disette effrayante qui ravage nos contrées. Éloignés de 5 lieues, trois heures nous suffirent pour arriver au poste de l'honneur où nous eûmes la gloire de nous placer les premiers de tout le département, aux cris de : *Vive la République !*

Le plus grand ordre a régné dans ce mouvement inattendu, et nous avons lieu de croire que notre marche précipitée, jointe au bruit continuel du tocsin, n'a pas peu servi à sauver le chef-lieu du département, duquel les révoltés

(1) *Moniteur universel* [n° 60 du 30 brumaire an II (mercredi 20 novembre 1793), p. 244, col. 1].

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 300.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 755.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 300.

(2) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 772.